

**Pierre-François Caillé**

**LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS  
(F.I.T.)**

[Babel, vol. 1, n° 1, 1955, p. 29-31]

# La Fédération Internationale des Traducteurs (F. I. T.)

Nous sommes à l'âge de la traduction, a-t-on pu dire. Il n'est pas d'activité humaine, en effet, qui puisse se passer aujourd'hui de la traduction. Celle-ci n'est plus une occupation d'êtres exceptionnels, un art hermétique considéré avec une méfiance effarée par le commun des mortels. Le traducteur est l'auxiliaire et le collaborateur quotidien de l'industriel comme de l'éditeur, du commerçant comme du poète, de l'organisateur de conférences internationales et du cinéaste, du directeur d'agence de presse ou de voyages... La traduction est devenue une profession, tout en restant un art.

Voilà qui explique la naissance, en ces dernières années, de groupements de traducteurs dans les pays les plus divers. Voilà qui légitime la constitution d'une Fédération internationale des Traducteurs, et qui permet de comprendre que, sitôt connue l'existence de la F.I.T., de nouveaux groupements nationaux se soient constitués dans les parties du monde les plus éloignées de son siège.

En décembre 1953, les organisations de six pays signaient à Paris l'acte de fondation de la F.I.T. C'étaient la Société française des Traducteurs (S.F.T.), qui avait pris l'initiative de la réunion, le Bund Deutscher Dolmetscher-Vereine (BDDV) d'Allemagne\*), Associazione Italiana dei Traduttori ed Interpreti (AITI), la Norsk Oversetter Forening de Norvège, le Tercüme Bürosü („Bureau“ de Traduction) du gouvernement turc, et l'Association danoise, sous certaines réserves. De nombreux observateurs suivirent les séances, qui eurent lieu dans la maison de l'UNESCO et avec la participation bienveillante des représentants de la grande organisation internationale.

\*) Entretiens les groupements professionnels allemands se sont unis en une seule fédération professionnelle, le Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer e.V. (BDÜ), à Bonn.

Dès le 1er Congrès, tenu un an plus tard, également à l'UNESCO, dix pays se trouvaient représentés par des délégués pleinement accrédités; si le Danemark, pour des raisons d'organisation intérieure, réservait encore sa position, une Asociación Profesional Española de Traductores e Intérpretes s'était créée à Madrid et affiliée à la F.I.T., ainsi qu'une Société des Traducteurs du Japon à Tokyo; l'Union des Traducteurs de Yougoslavie avait parachevé l'oeuvre de fédération des sociétés existant dans le pays; l'Association technologique de langue française d'Ottawa avait, de son côté, rejoint la F.I.T. et au Congrès même fut accueillie l'adhésion de la Translators Guild de l'Institute of Linguists de Londres pour l'Angleterre.

Depuis cette date, deux nouvelles adhésions ont été officiellement enregistrées, celles de la Chambre des Traducteurs, Philologues et Interprètes de Belgique et celle de la Fédération des Traducteurs publics d'Argentine. Des contacts nombreux sont établis avec la Finlande et la Suède, avec l'Autriche et la Pologne, avec l'Inde et les Etats-Unis, etc.

Le tour d'horizon effectué aux premières séances du Congrès de décembre 1954 permit de dégager une caractéristique fondamentale de la profession de traducteur en notre siècle, à savoir sa diversité.

Si la Société française, ouverte à toutes les catégories de traducteurs, groupe effectivement des littéraires et des techniques, des membres de professions libérales et des employés, et possède la forme juridique d'un syndicat, d'autres organisations ont dirigé leurs efforts vers le rassemblement de certaines catégories particulières: Société japonaise, par exemple, essentiellement composée d'universitaires traduisant de grandes oeuvres, „bureau“ turc, organisation gouvernementale qui se consacre à la traduction d'oeuvres littéraires importantes avec le souci

constant de la qualité, société canadienne, qui groupe principalement des fonctionnaires de langue française et qui est fort active dans le domaine de la terminologie franco-anglaise, etc. Des observateurs ont parlé au nom de groupements de diplômés d'écoles de traduction et d'interprétation (Autriche), d'autres au nom de sociétés d'auteurs, etc.

Le fait est donc indéniable: la profession est jeune, elle se cherche, et des définitions abstraites que l'on aimerait en donner risquent fort de se trouver démenties par des réalités insoupçonnées. L'expérience a montré que la Fédération internationale des Traducteurs pouvait utilement réunir littéraires et techniques, „indépendants“ et fonctionnaires. Veillant aux intérêts particuliers de chacune des catégories représentées, elle offre un point de rencontre à toutes. Peu à peu, les uns et les autres ont pu découvrir, par-delà quelques incompréhensions initiales et quelques partis-pris irréflechis, que tous les traducteurs possédaient effectivement des intérêts communs et professaient un égal attachement à la traduction, indépendamment des formes extérieures de leur métier. Les barrières élevées par le hasard des traditions entre telle catégorie et telle autre n'ont pas résisté à l'échange de vues qui s'est instauré en ces jours de décembre 1954 et à la collaboration qui s'est établie ensuite. Les constructions artificielles sont tombées devant la force des réalités de notre „âge de la traduction“; les uns et les autres ont appris à se respecter mutuellement et se sont convaincus qu'une réalité effective les unissait et devait les unir.

Sans doute, les traducteurs, jeteurs de ponts, étaient-ils mieux préparés que quiconque à accepter, d'un esprit ouvert, de réviser certaines conceptions qui leur paraissaient immuables. Cet esprit de découverte incessante, d'acceptation de nouveautés imprévisibles, constitue peut-être l'originalité fondamentale de la F.I.T. dans la famille des organisations internationales et son titre de gloire le plus solide. Dans un monde en état de changement rapide, la F.I.T. a entrepris cette gageure qu'est le rassemblement des représentants d'une profession active et nombreuse, certes, mais impossible à circonscrire et à

définir avec précision. Mais l'acte de traduction lui-même n'est-il pas une gageure? Poser un signe d'égalité entre deux univers différents, n'est ce pas l'admirable, l'enthousiasmante particularité de la vocation du traducteur?

Sur le plan pratique, la reconnaissance de ces réalités fait à la F.I.T. de la souplesse d'organisation une loi. Se garder des formules toutes faites et des définitions a priori, telle est la règle que s'est imposée le Comité de la F.I.T. dans la passé et qu'il entend appliquer dans l'avenir.

La révision des statuts, décidée par le Ier Congrès et étudiée par le Comité dans sa réunion de Rome (7-9 septembre 1955) s'inspire directement de cette préoccupation. Le texte qui sera arrêté par le IIème Congrès sera sans nul doute caractérisé par la sobriété et le rejet de tout dogmatisme; un Règlement intérieur viendra ensuite fixer les modalités de fonctionnement.

Dès maintenant en fait, en droit demain, la structure de la F.I.T. se présente comme suit:

Les sociétés adhérentes sont toutes admises sur un pied d'égalité, leurs droits et devoirs sont identiques. Chacune a le droit d'envoyer ses délégués au Congrès de la F.I.T., organe souverain de la Fédération, et elles y ont voix égales entre elles. Chaque Congrès décide du lieu et de la place du Congrès suivant; la périodicité de ces assises pose cependant des problèmes complexes que la vie tranchera sans doute.

Dans les intervalles entre Congrès, la direction de la F.I.T. est assurée par un Comité (ou Conseil, selon le nouveau projet des Statuts), élu par le Congrès jusqu'au Congrès suivant. Le Comité actuel, d'un caractère transitoire, a été élu à raison d'un représentant par Société adhérente, le président étant élu à titre personnel. Siôt élu, le Comité a procédé à la constitution de son Bureau exécutif, organe permanent de la F.I.T., responsable devant le Comité comme le Comité est responsable devant le Congrès.

La composition actuelle de ces organes est la suivante:  
Président: Pierre-François Caillé (France);  
Ier Vice-Président: Fehmi Baldas (Turquie);

Secrétaire général: E. Cary (France);  
Trésorier: Axel Amlie (Norvège);  
Secrétaire administratif: R.W. Jumpelt (Allemagne);  
Vice-Présidents: Mme Marcela de Juan de la Cámara  
(Espagne),  
C.W. Frerk (Angleterre),  
A.H. Beaubien (Canada),  
B. Serani (Italie),  
Y. Tamura (Japon),  
Z. Simic (Yougoslavie).

Les cinq premiers nommés constituent le Bureau exécutif. Celui-ci a eu des réunions fréquentes à Paris, siège de la Fédération.

Le Congrès, qui avait un ordre du jour extrêmement chargé, avait constitué plusieurs commissions pour examiner les questions de droit d'auteur en matière de traduction et certaines autres plus spécialement orientées dans le sens de la traduction technique. Il a adopté une série de résolutions: établissement d'une collaboration systématique avec l'UNESCO, préparation d'un répertoire international des traducteurs spécialisés, d'une bibliographie de la traduction, vœu concernant une extension de la bibliographie des dictionnaires multilingues, etc.

La plus importante, sans doute, des résolutions prises, a trait à la publication d'une revue avec le concours de l'UNESCO, qui remplirait des objectifs professionnels et culturels à la fois, organe de liaison entre les traducteurs du monde, organe d'information sur les ouvrages en cours de traduction, organe d'étude et de recherche dans les différentes provinces du monde de la traduction. C'est cette résolution qui est à l'origine de BABEL.

Il avait en outre été décidé que le IIème Congrès serait réuni à Rome dans les premiers mois de 1956. Le Comité tenu du 7 au 9 septembre en a précisé les dates: L'ouverture du IIème Congrès aura lieu le lundi matin 27 février (une réunion du Comité se tiendra le dimanche 26); sept séances de travail suivront jusqu'à l'après-midi du vendredi 2 mars; la clôture se plaçant le matin du samedi 3.

Les deux grands thèmes qui seront spécialement examinés par le Congrès porteront sur le droit d'auteur en matière de traduction (par-dessus tout le droit d'auteur

dont jouissent les traducteurs sur le texte produit par eux) et la contribution possible du traducteur à l'amélioration de la terminologie internationale scientifique et technique.

Pour donner plus d'ampleur aux débats, la proposition a été retenue par le Comité, d'ouvrir l'accès des séances de travail portant sur ces thèmes à des participants que la question intéresse, en outre des délégués officiels des Sociétés, ayant droit de vote dans les affaires internes de la F.I.T. Les séances portant adoption des nouveaux Statuts, élections du Comité, etc., seraient, bien entendu, réservées aux seuls délégués officiels. Les autres séances, en revanche, pourraient grouper une participation plus large et plus variée; les participants, officiels ou non, bénéficiant de toutes les facilités d'installation et de visites offertes aux Congressistes et pouvant prendre part ensuite au beau programme de voyage en Sicile mis au point par le Comité d'organisation italien impulsé par M. Lorenzo Lanza di Trabia.

De la sorte, la F.I.T. tente une nouvelle formule, riche peut-être d'avenir: celle du Congrès de la Traduction, parallèlement aux simples Assemblées générales de la F.I.T. qu'ont été jusqu'ici les Congrès de la Fédération. BABEL, revue internationale qui relie les traducteurs entre eux et les traducteurs à toute l'opinion cultivée, et Congrès à la fois professionnels et largement culturels, se combinerait ainsi et se complèteraient à merveille: BABEL servirait à préparer les grands thèmes des Congrès et en assurerait le traitement ultérieur. Les Congrès permettraient de concrétiser et de traduire en décisions formelles les idées qui se seraient dégagées sur les pages de la revue.

Une telle perspective ouvre des possibilités d'un grand intérêt à l'heure où les questions de traduction commencent, de plus en plus, à préoccuper les milieux les plus divers. Si le premier souci de la Fédération est d'amener tous les traducteurs à organiser leur activité professionnelle et culturelle, elle travaille également à porter devant un cercle autrement étendu des problèmes qui ont, à certaines époques, joui d'une large popularité et qui méritent de retrouver, de nos jours, une audience à la mesure de l'omniprésente diversité du métier de traduire actuel.